

Attestation des 5 personnes les mieux rémunérées

La Société rappelle qu'elle n'emploie aucun salarié.

Les sommes indiquées dans cette attestation concernent les jetons de présence de cinq membres du Conseil de surveillance.

Conformément à l'article L.225-115 4° du Code de commerce les 5 personnes les mieux rémunérées ont reçu la somme de 78 750 euros en 2011.

Paris, le 5 mars 2012

Claude Rosevègue

**CFA**

7 rue de Penthièvre  
75 008 Paris  
SAS au capital de € 65 000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
Régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG et Autres**

1 Place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris La Défense 1  
SAS à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
Régionale de Versailles

**ALTAMIR AMBOISE**

Exercice clos le 31 décembre 2011

**Attestation des commissaires aux comptes  
sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux  
rémunérées**

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le document ci-joint et s'élevant à € 78 750, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Paris et Paris-La Défense, le 8 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

CFA

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Pierre ESMEIN

Francois Villard